



# Réunion extraordinaire du CCE le 6 septembre 2017

## Complémentaire santé

Suite à la réforme Marisol Touraine en 2014 sur les **contrats responsables**, des négociations ont eu lieu récemment entre le courtier (CIAP) et la mutuelle complémentaire (EOVI) pour une **application au 1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Cette négociation a eu pour effet de conserver le même niveau de remboursement qu'actuellement, en mettant en place une « sur complémentaire » qui engendrera une augmentation des tarifs de la complémentaire santé (au minimum 4%).

## Réunion extraordinaire du CE le 6 septembre 2017

### Chômage partiel

La direction va faire une demande de **11 jours maximum de chômage partiel** auprès de la DIRECCTE.

*Les périodes de chômage annoncées sont :*

Semaine 44 (du 30 octobre au 3 novembre)

Semaine 48 (du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre)

Semaine 51 (du 20 au 22 décembre).

Les salariés de la cellule COP ne seront pas concernés par les périodes de chômage.

Les salariés des culasses ne seront pas concernés par le chômage semaine 44 et éventuellement les salariés des lignes blocs et arbres à cames sous réserve d'une nouvelle commande.

La direction informera les organisations syndicales si des modifications devaient être apportées.

Pendant ces périodes de chômages des formations seront proposées aux salariés.